

La loi d'action-réaction

Il semble que lors de sa conception, chaque individu reçoive un héritage. Sa famille et ses relations le suivent de génération en génération et d'incarnation en incarnation. J'ai parfois le sentiment d'être mon propre ancêtre. Est-ce possible ?

« Oh oui ! Totalement ! Il ne faut pas oublier que vous vous incarnez souvent dans les mêmes milieux, nous parlerons même de groupes d'âmes. Il est donc tout à fait logique que vous puissiez être votre arrière, arrière grand-père, car vous venez parfois terminer ou rectifier une action qui eu des incidences sur la vie de vos descendants.

Vous venez en finir avec cette lignée, essentiellement au niveau du comportement spirituel que vous pouvez avoir dans cette nouvelle conscience. Vous dites que vous faites partie d'une lignée d'expériences plus ou moins difficiles, mais nous disons que dans cette lignée vous être venus vivre ces expériences plusieurs fois.

Vous pouvez vous réincarner très rapidement. Depuis plusieurs années, beaucoup d'êtres morts lors de la dernière guerre européenne se sont réincarnés.

Parfois, lorsqu'il y a mort violente, il y a réincarnation rapide ; vous êtes souvent responsables de vos actes sur plusieurs vies, et lorsque vous en avez conscience, vous venez couper avec cette responsabilité que, d'une certaine manière, vous transmettez à vos descendants ; en fin de course, vous finissez par la terminer vous-mêmes.

En réalité, vous appliquez toujours la loi d'action-réaction sur plusieurs vies, sur plusieurs générations. Cette loi ne s'applique pas uniquement que dans une petite tranche de vie insignifiante de quatre vingt, cent ans, moins ou plus ! Elle peut s'appliquer sur une multitude de vies, c'est-à-dire que vous pouvez vivre les conséquences dans des existences lointaines, dans un futur lointain, d'une action que vous avez commise dans une existence. Vous vivez des circonstances similaires afin de pouvoir appliquer cette loi d'action-réaction et

d'en terminer définitivement pour que votre lignée n'ait plus la possibilité de freiner ou de nuire. Cette lignée est souvent composée des mêmes êtres venant x fois s'incarner dans le même milieu familial".

La loi d'action-réaction peut-elle être assimilée au karma ou est-elle différente ?

« La loi d'action réaction, c'est le karma !

Nous ouvrons une petite parenthèse : dans la loi d'action-réaction il y a aussi le karma positif, il y a tous les trésors que vous engrangez et qui pourront vous aider dans de futures existences.

Cela fait également partie des Lois Divines. Vous ne pouvez pas concevoir la loi d'action-réaction qu'au travers de choses difficiles à vivre, de karma inférieur ! Elle s'applique également au « karma supérieur » que vous stockez dans votre âme, ce qui devrait vous encourager à avancer encore plus vite, à ne pas stocker ce qui n'est pas positif, et bien au contraire à stocker

tout ce qui pourra vous être utile dans de prochaines vies, sur ce monde ou ailleurs.

La loi d'action-réaction peut vous suivre sur d'autres mondes ! Vous terminerez sur d'autres mondes ce que vous n'avez pas terminé sur celui-ci ! Il y a une infinité de mondes qui vous permettent d'avancer et d'évoluer, certes de façon différente que sur Terre. S'ils vous permettent des actions similaires, il n'est pas forcément nécessaire de vous incarner sur ce monde pour couper avec la loi d'action-réaction".